



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Audit de la sécurité des TI - Résumé

Bureau du dirigeant principal d'audit



Table des matières

Introduction.....	1
Objectif de l'audit.....	1
La portée et l'approche de l'audit.....	1
Observations.....	2
Réponse de la direction.....	2
Énoncé de conformité.....	2

Introduction

1. La présente mission fait partie du Plan d'audit et d'évaluation axé sur les risques 2018-2021 de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
2. SPAC joue un rôle important dans les activités quotidiennes du gouvernement du Canada en tant que fournisseur principal de services pour les ministères et organismes fédéraux. Bon nombre des services fournis par SPAC sont habilités par les technologies de l'information, qui, dans un environnement technologique mondial en rapide évolution, constituent une source croissante de risque pour la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information ainsi que les systèmes sur lesquels le Ministère dépend pour fonctionner.
3. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est responsable de l'établissement des politiques, des directives et de l'orientation pour la protection des programmes et services gouvernementaux ainsi que des personnes, des renseignements et des biens qui les appuient. Les exigences de base en matière de sécurité sont décrites dans la *Politique sur la sécurité du gouvernement* et la *Directive sur la gestion de la sécurité du SCT*. La politique exige que chaque ministère établisse un programme de sécurité pour la coordination et la gestion des activités de sécurité ministérielle, y compris celles pour la TI.
4. À SPAC, par l'intermédiaire de la politique du *Programme de sécurité ministériel*, le sous-ministre a délégué l'administration globale du Programme de sécurité ministériel au sous-ministre adjoint (SMA), Direction générale de la surveillance. La responsabilité de la direction du Programme de sécurité ministériel (y compris son élaboration, sa mise en œuvre, sa tenue à jour et sa surveillance) a été déléguée à l'agent de sécurité ministériel, qui est également le directeur général du Secteur de la sécurité et de la gestion des urgences, Direction générale de la surveillance.
5. Une des exigences du Programme de sécurité ministériel est d'avoir un programme de sécurité des TI. L'administration du Programme de sécurité des TI est sous la responsabilité de la Direction générale des services numériques. L'élaboration, la gestion et la direction du Programme de sécurité des TI sont déléguées au directeur de Direction de la sécurité des TI, Direction générale des services numériques (qui est aussi le coordonnateur de la sécurité des TI).

Objectif de l'audit

6. L'objectif de cet audit interne était de fournir l'assurance que les activités de contrôle clés pour l'atténuation des risques de sécurité des TI au sein de SPAC sont conçues, mises en œuvre et fonctionnent comme prévu.

La portée et l'approche de l'audit

7. La période visée par la présente mission d'audit allait du 1er avril 2017 au 31 mars 2019. Les travaux sur le terrain menés aux fins du présent audit ont été pour l'essentiel terminés le 30 mai 2019.

8. L'audit couvrait les activités du réseau géré par la Direction générale des services numériques et d'autres réseaux sur lesquels les biens des TI de SPAC résident. Il comprenait les processus et les contrôles pour la sécurité des TI à l'administration centrale et dans les régions.
9. Les critères pour cette mission d'audit interne ont été tirés de la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la sécurité du gouvernement, *la directive sur la gestion de la sécurité, et de la norme opérationnelle de sécurité sur la gestion de la sécurité* des technologies de l'information; du cadre de cybersécurité de la National Institute of Standards and Technology 1,1; le Centre de la sécurité des télécommunications dix et l'ITSG-33; et de la politique ministérielle sur la sécurité de la TI de SPAC.

Observations

10. Les observations découlant de l'audit ont été élaborés au moyen d'un processus de comparaison des critères (le bon état) avec la condition (l'état actuel). Les observations suivantes peuvent indiquer un rendement satisfaisant, quand la condition remplit les critères, ou elles peuvent noter des points à améliorer, quand il y a une différence entre la condition et les critères. Le cas échéant, des recommandations ont été formulées en vue des conditions qui ont été notées comme des domaines à améliorer. Une conclusion de l'audit a également été prise contre l'objectif de l'audit.
11. Les observations, recommandations, conclusion de cette mission d'audit interne ont été signalés à la haute direction et le Comité ministériel d'audit de SPAC

Réponse de la direction

12. La direction est d'accord avec les constatations et accepte les recommandations du présent rapport d'audit. S'il y a lieu, la Direction générale de la surveillance et des Directions générales des services numérique ont élaboré des plans d'action pour donner suite aux constatations et recommandations, la mise en œuvre de ce qui sera surveillé par le Bureau du dirigeant principal d'audit.
13. SPAC s'engage à veiller à ce que les activités clé de contrôle visant à atténuer les risques de sécurité informatique soient conçues, mises en œuvre et fonctionnant comme prévu

Énoncé de conformité

14. Le présent audit est conforme aux Normes relatives à l'audit interne au sein du gouvernement du Canada, comme en témoignent les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité.
15. Les procédures d'audit suivies et les preuves recueillies sont suffisantes et appropriées pour attester de l'exactitude des constatations et des conclusions tirées dans le présent rapport et pour donner une assurance suffisante en matière d'audit. Les constatations et les conclusions sont axées sur une comparaison des conditions, telles qu'elles existaient alors, avec les critères d'audit préétablis qui ont été acceptés par la direction. Les constatations et les conclusions s'appliquent seulement à l'entité examinée ainsi qu'à l'étendue et à la période

visées par l'audit. L'audit a été effectué par des membres du Bureau de la dirigeante principale d'audit, sous la supervision de la directrice, Évaluation de la qualité et de l'amélioration des pratiques, et sous la direction générale de la dirigeante principale d'audit.